

COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2017 – 20H00
PROCÈS VERBAL

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Elena BOULIAU - Monique DIERCKENS

Pouvoirs : J.PORTRAT pour R.BOURASSEAU – P.AVRIT pour M.BARRETEAU – M.BROCHARD pour G.BUTEAU – E.JULLIEN pour B.MARTEAU

Secrétaire de séance : Bruno MARTEAU

Présents 8 - Votants 12

Convocations adressées le 17/03/2017

PV publié le 28/03/2017

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION
3. VOTE DES SUBVENTIONS À L'UNC ET À LA FONDATION DU PATRIMOINE
BUDGET PRINCIPAL
4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
BUDGET ASSAINISSEMENT
7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
9. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
BUDGET ZONES ARTISANALES
10. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016
11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DISCUSSIONS N'ENTRAINANT PAS DE DÉCISIONS
INFORMATION ESPACE ST JACQUES ET ESPACE DE LA GÂCHÈRE

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE - FÉVRIER-MARS 2017					
MARCHÉS PUBLICS					
N°	DATE	TIERS	OBJET	DURÉE	MONTANT HT
2017/M/3	10/03/17	L'ARCHE DE NOE	GESTION DES ANIMAUX	1 AN	542,50 €
2017/M/4	10/03/17	GESCIME	MAINTENANCE LOGICIEL CIMETIERE	3 ANS	492,00 €
2017/M/5	15/03/17	POLYVALLIANCE	AV 1 NETTOYAGE ESPACE GACHERE	1/03/2016-28/02/2019	1 560,00 €
LOUAGE - BAUX					
N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT	
2017/L/1	22/02/17	AMICALE BOULISTE	BAIL D'UTILISATION TERRAIN DE BOULES ET RANGEMENT	0,00€	
2017/L/2	16/03/17	AMAPBIO	BAIL D'UTILISATION LOCAL BOULODROME	0,00€	
NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN					
N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2	
2017/U/2	4 RUE DU PACASSON	ZB 231	Habitation	872	
2017/U/3	CHEMIN DE PISSOT	ZB 84p	Terrain	824	
CONTRATS DE PERSONNEL					
N°	DATE	POSTE	MOTIF	TEMPS TRAVAIL	DURÉE
2017/CP/5	3-mars	ASSIST. ADMIN.	ACCROISSEMENT D'ACTIVITE	14H/SEMAINE	5 MARS - 30 AVRIL

FOURRIÈRE = Monsieur le maire précise que le marché passé entre la Communauté de communes du Pays de Palluau et la Solution Antoine BEAUFOUR s'éteint le 1er avril 2017 et qu'il y a lieu de pourvoir à la

continuité du service. Après consultation, la proposition de l'association l'Arche de Noé à Challans qui offre des conditions tarifaires plus intéressantes aussi bien pour la commune que pour le particulier a été retenue.

ESPACE DE LA GÂCHÈRE – NETTOYAGE = Compte tenu de l'état des sanitaires et des vestiaires douches, il a été décidé d'étendre le nettoyage à 3 passages par semaine au lieu de 1. Cela représente un coût annuel de 1 872 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2017

UNC = La commission Finance, lors de l'étude des demandes de subventions, a souhaité demander des explications à l'UNC sur une prévision de versement à la section de Saint-Christophe du Ligneron d'une somme de 100€ destinée à financer des actions caritatives.

Contacté, le président a précisé que l'UNC ne ferait pas de versement à l'UNC de St Christophe du Ligneron. Il y a donc lieu de se prononcer sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorable au versement d'une subvention à l'UNC de 150€ après un vote à main levée, à l'unanimité moins une voix contre.

FONDATION DU PATRIMOINE = L'association a revu à la hausse le montant des participations des collectivités. Pour une commune de moins de 2 000 habitants, elle s'élève à 120€. La délibération du 23 février prévoyait 100€. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une somme de 120 € par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

DÉLIBÉRATION N° 4 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par M. QUAIREAU - receveur municipal n'appelle pas d'observation ni réserve de la part du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 5 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après l'exposé de Marcelle BARRETEAU portant sur les résultats 2016, approuve à l'unanimité le compte administratif dressé par le maire, qui s'est retiré de la salle des séances et n'a pas pris part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 6 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2016, un excédent de fonctionnement de 259 260,52 € et un excédent de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

=> Affectation en réserve R 1068 en investissement la somme de 259 260,52 €

DÉLIBÉRATION N° 7 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par M. QUAIREAU - receveur municipal n'appelle pas d'observation ni réserve de la part du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 8 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après l'exposé de Marcelle BARRETEAU portant sur les résultats 2016, approuve à l'unanimité le compte administratif dressé par le maire, qui s'est retiré de la salle des séances et n'a pas pris part au vote.

DÉLIBÉRATION N° 9 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2016, un excédent d'exploitation de 37 682,49 € et un excédent de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

=> Affectation en réserve R 1068 en investissement la somme de 37 682,49 €

DÉLIBÉRATION N° 10 – BUDGET ZONES ARTISANALES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par M. QUAIREAU - receveur municipal n'appelle pas d'observation ni réserve de la part du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 11 – BUDGET ZONES ARTISANALES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après l'exposé de Marcelle BARRETEAU portant sur les résultats 2016, approuve à l'unanimité le compte administratif dressé par le maire, qui s'est retiré de la salle des séances et n'a pas pris part au vote.

DISCUSSIONS N'ENTRAINANT PAS DE DÉCISIONS

ESPACE DE LA GÂCHÈRE

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a fourni une nouvelle estimation sur laquelle va travailler la commission finance. Marcelle BARRETEAU relève que le coût au mètre carré d'une extension est très élevé. Monsieur le maire précise qu'il y a urgence sur l'accessibilité, la rénovation des sanitaires et la toiture. Pour le reste, il faudra probablement étaler les travaux en fonction des possibilités financières de la commune et de l'attribution des subventions.

ESPACE ST JACQUES

M. le maire relate l'avis défavorable de la commission de sécurité pour l'ouverture du bâtiment au public. Quelques anomalies de conception devront être corrigées. Guillaume BUTEAU est surpris que la Communauté de communes ne se retourne pas contre l'architecte.

La CCVB souhaite rétrocéder ce bien à la commune. Il a été discuté d'un crédit bail avec un loyer de 400€ par mois sur 35 ans de façon à couvrir les dépenses de fonctionnement courantes (13 000€/an) par des recettes locatives.

La commission finance va prendre le temps d'étudier plus en détail les coûts avant de proposer les conditions d'acquisition au conseil municipal.

Guillaume BUTEAU rappelle que ce type d'investissement est toujours déficitaire.

M. le maire indique que les petites salles d'une capacité de 30-40 personnes assises sont très prisées.

Avant que n'intervienne la décision du conseil municipal, la CCVB, par convention, va confier la gestion provisoire à la commune.

Le conseil municipal est défavorable à l'utilisation du logo de la commune sur le CD de Zimzim.

Monsieur le maire fait part des remerciements émanant des associations pour l'attribution des subventions : JUMELAGE PALUDÉEN pour 2017 et L'ARTISTERIE pour 2016.

TOUR DE TABLE

Guillaume BUTEAU demande si le boudrome dispose d'un éclairage pour la distribution des paniers AMAP-BIO. Une prise de courant existe mais aucun éclairage n'a été installé afin d'éviter toute casse.

Eléna BOULIAU demande si les rabotages devant les garages demandés par des propriétaires handicapés vont se réaliser. Monsieur le maire répond qu'ils sont prévus en même temps que la réfection de la chaussée de la rue de Lattre de Tassigny par le Département.

Eléna BOULIAU rappelle qu'il a été décidé d'attribuer 4 bons d'achat d'une valeur de 40€ chacun aux participants du concours « Paysage de votre commune » (CM du 16 décembre 2016). Elle précise que la période est propice aux plantations et qu'il est souhaitable de concrétiser.

Monique DIERCKENS demande si la poubelle entreposée devant l'église pourrait être déplacée.

Guillaume BUTEAU demande si la Communauté de Communes du Pays de Palluau a rédigé un rapport annuel de la collecte des déchets. Eléna BOULIAU va se renseigner.

Patrick GINEAU relate la décision de la CCVB de ne pas participer à l'organisation des Journées du Patrimoine.

Séance levée à 22h.
Marcelle BARRETEAU – présidente de séance



